

Châteauguay



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-080-1-25

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-080-1-25 modifiant le règlement G-080-24 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2025 visant diverses modifications tarifaires à l'annexe XI « Sécurité publique ».

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 20 mai 2025.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-080-1-25**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 20 mai 2025, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-080-1-25 modifiant le règlement G-080-24 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2025 visant diverses modifications tarifaires à l'annexe XI « Sécurité publique », à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 20 mai 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 20 mai 2025.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**